



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2025/067/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI,  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Véronique AMBROSANIO  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.94.36.34.25 – veronique.ambrosanio@mairie-toulon.fr

Publié Le 19 MAI 2025

## DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que la Ville est propriétaire d'un local communal dans un immeuble sis à TOULON (VAR) 23, Rue Charles PONCY, sur la parcelle cadastrée CN 0294,

**Considérant** que par convention en date du 3 Juin 2024, la Ville de TOULON a mis à disposition de la S.A.S. « CINQUIEME AS » un local communal dans un immeuble situé à TOULON (VAR) 23, Rue Charles PONCY, d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>, pour un usage de stockage de matériel de chantier, pour une durée de deux mois.

**Considérant** que par avenant N°1, une prolongation de cette mise à disposition a été consentie à la S.A.S. « CINQUIEME AS » pour la période du 1er Septembre 2024 au 28 Février 2025.

**Considérant** que Monsieur Boris TOUATY, Président de la S.A.S. « CINQUIEME AS » a sollicité de la Ville de TOULON son maintien dans les lieux jusqu'au 31 Août 2025.

## DECIDE

**DE CONCLURE** avec la S.A.S. « CINQUIEME AS » un avenant N°2 portant modification de l'article 2 de la convention du 3 Juin 2024 comme suit :

« Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée de six mois, du 1<sup>er</sup> Mars 2025 au 31 Août 2025.

Au terme de cette convention, le Preneur s'engage à restituer le local vide de toute occupation et remettre les clés de celui-ci à la Ville (ainsi que du VIGIK permettant l'accès à l'immeuble), qui disposera alors du local comme elle l'entend.

Les Parties reconnaissent qu'en raison de sa nature, la présente convention est exclue du champ d'application du statut des baux commerciaux.

Le Preneur déclare, en conséquence, être parfaitement informé de ce que son occupation pourra cesser à tout moment et qu'il ne pourra être assuré d'aucune indemnité, ni davantage invoquer un quelconque droit à renouvellement ou à maintien dans les lieux au-delà de la date pour laquelle l'une ou l'autre des Parties aura mis fin à la présente convention.

Toute modification des statuts ou changement de Président de la S.A.S. "CINQUIEME AS" durant la présente convention devra être portée à la connaissance de la Ville »

L'avenant N°2 susvisé prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025.

Toutes les autres clauses de la convention du 3 Juin 2024, qui ne sont ni modifiées, ni contredites par ledit avenant, demeurent en vigueur.

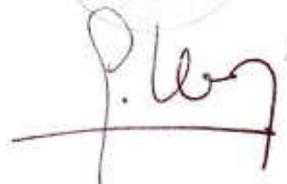
La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 19 MAI 2025

Transmis au contrôle de Légalité le : 19 MAI 2025

Publié le : 19 MAI 2025

**Pour le Maire de Toulon**  
**Geneviève LEVY**  
**Adjoint au Maire**  
**Délégué aux Propriétés Foncières**



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2025/067/A.J. - Conclusion et révision du louage des choses - SAS &quot;CINQUIEME AS&quot;;

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/05/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/05/2025

---

**Numéro de l'acte :** DAJ2025067 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250519-DAJ2025067-AR

---

**Date de décision :** 19/05/2025

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

